



# Procédure à suivre pour la validation des inscriptions

***NB: L'inscription n'est validée qu'après le paiement des frais d'inscription et de la première tranche des frais de scolarité, et ce, au plus tard:***

- *Le vendredi 20 septembre 2024 à 17h00 TU pour les étudiants préinscrits en Sciences de Santé;*
- *Le mercredi 25 septembre 2024 à 17h00 TU pour les étudiants préinscrits en Sciences et Technologies.*

## 1. Modalité de paiement

- Les versements des frais se font auprès des banques suivantes :

CORISBANK INTERNATIONAL / Intitulé: USDAO

Code Banquet	Code Guichet	N° de Compte	Clef RIB
BF148	48063	068068524101	52
IBAN: BF512614806306852410152		CODE SWIFT: CORIBFBF	

BANK OF AFRICA (BOA) / Intitulé: USDAO

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
BF 084	01 002	001742060017	23
IBAN: BF 42 BF 084 01002 001742060017 23		code BIC (Swift) : AFRIBFBF	

Veillez à ce que le nom et prénom(s) de l'élève candidat à l'inscription figurent sur le reçu de versement.

- Le candidat pourra envoyer le reçu de paiement dûment scanné en PDF par WhatsApp au (+226) 52 58 04 34 ou à l'adresse mail



ORDRE DES PRECHEURS  
PROVINCE SAINT AUGUSTIN EN AFRIQUE DE L'OUEST  
*UNIVERSITE SAINT DOMINIQUE D'AFRIQUE DE L'OUEST*


[secretairegen@usdao.org](mailto:secretairegen@usdao.org) ( la version physique de ce reçu sera présentée à l'inscription avec tous les dossiers physiques).

**2. Remarques importantes :**

- La date limite du paiement des frais d'inscription et de la première tranche des frais de scolarité est fixé au vendredi 20 Septembre 2024 à 17h00 TU.
- **Passé ce délai, la place sera réattribuée aux candidats de la liste d'attente.**
- Pour les Burkinabé les frais d'inscription et la première tranche des frais de scolarité sont fixés à quatre cent cinquante mille (450. 000) Francs CFA •
- Pour les non Burkinabé, les frais d'inscription et la première tranche des frais de scolarité sont fixés à cinq cent mille (500.000) Francs CFA •
- **Pour tout paiement effectué, aucune somme ne sera remboursée, quelle que soit la raison.**

L'inscription n'est finalisée qu'après le paiement des frais et la présentation physique des dossiers envoyés à la pré-inscription par voie électronique.

**Commission Sciences de Santé**

Le président de la Commission  
  
Pr Mamadou SAWADOGO  
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

**Commission Sciences et Technologies**

Le président de la Commission  
  
Pr Germain Jérôme SAWADOGO  
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques Internationales

